



Numéro 1

Mai 2004

Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Le mot du Président

Chers amis adhérents

La voici cette première édition de notre journal. Après mûre réflexion, notre choix s'est porté sur le joli nom de « **Cormorandier** ». Ce petit caillou distinct du fort des Rimains est connu de tous les plaisanciers. Il est un peu le point de ralliement des navires de toutes tailles mais aussi celui des nombreux oiseaux de mer. C'est un repère de la Baie autour duquel il nous arrive parfois de filer une ligne ou de mouiller un casier.

Voici donc une nouvelle année qui se présente. Au nom du conseil d'administration, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne navigation, beaucoup de joie et de détente avec vos familles et vos amis.

Nous ne devons pas perdre de vue que l'association que nous venons de créer est encore jeune et fragile. Il importe aussi de la pérenniser afin de se faire reconnaître auprès des autorités. Il faut aussi la présenter auprès de vos amis ou de vos voisins, détenteurs de mouillages, en leur demandant

de venir nous rejoindre. A l'heure actuelle, nous avons largement dépassé la centaine d'adhérents. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés !

Bien se rappeler qu'une association c'est un tout. Il n'y a pas seulement le conseil d'administration et les délégués de sites, il y a aussi tous les adhérents qui doivent participer. Nous faisons partie de l'équipage du même canot. Je puis vous dire que la route est étroite et semée d'embûches. Parfois les coups bas ou les obstructions se font sentir. C'est à nous de réagir dans la dignité, mais aussi de rester solidaires.

Nous projetons pour commencer la saison d'organiser, dans la convivialité, un pot de rencontre. Nous espérons que vous y viendrez nombreux, accompagnés de vos épouses. La date est fixée au samedi 29 mai à 18 h au Club nautique de Port-Mer. Nous faisons appel aux bonnes volontés pour gérer l'intendance. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Salutations maritimes

Michel Louvet

COMPTOIR DE LA MER

La boutique de la Coopérative Maritime
Vêtements - Pêche - Nautisme - Déco

Station de révision : Bombard - Zodiac

Saint-Malo
3 et 10, av Roosevelt
02 99 56 13 38

Saint-Malo
22, quai Trichet
02 99 82 25 87

Cancale
La Houle
02 99 8962 25

Saint-Cast
Le Port
02 96 41 88 24

Siège social : 10, rue de Tombelaine – 35260 Cancale
Tél. 06 21 35 27 78

Étude sur les tarifs des ports voisins

L'association des Plaisanciers du littoral cancalais a demandé à Joseph Coulon d'effectuer une enquête sur les prix des mouillages dans les ports environnants. L'étude comparative a porté sur les ports de Dinard, Saint-Briac, Lancieux et Saint-Cast. Il ressort qu'à services identiques, la fourchette de prix n'est pas très grande.

Saint-Briac : le statut administratif est celui de port communal et de ce fait est exonéré de la redevance domaniale. La capacité d'accueil est de 700 places. La plupart des mouillages ne sont accessibles que deux heures avant la pleine mer jusqu'à deux heures après. Les tarifs sont différents de ceux pratiqués à Port-Mer, Port-Picain, Port-Briac. Il est important de noter que sur notre site 80% des mouillages restent en eau avec un coefficient de 75. Le budget de fonctionnement salaires et charges sociales sensiblement égal au nôtre est réparti sur 700 mouillages au lieu de 318. Les râteliers pour ranger les annexes sont facturés 35 euros.

Lancieux : le statut est A.O.T. ou zone de mouillage aggloméré ce qui induit le paiement de la redevance domaniale de 39 euros. La capacité d'accueil est de 409 places toutes à échouage. Situé immédiatement en face de Saint-Briac, il en a les mêmes caractéristiques donc les mêmes avantages sur le plan de la

gestion, les mêmes problèmes de hauteur d'eau et d'horaires d'accès. Les tarifs sont un peu plus élevés qu'à Saint-Briac ce qui est dû pour une grande part à la différence de régime administratif. Les râteliers pour ranger les annexes sont facturés 32 euros.

Dinard : le statut administratif est celui de port public, la gestion est communale donc exonérée de la redevance domaniale. La capacité d'accueil est de 483 places dont 270 en zone d'échouage à la cote plus 3 mètres. Les tarifs pratiqués comprennent en outre différents services : navettes, pompe à essence et à gazole, eau, électricité, pompe HP, grue. Les tarifs retenus sont ceux de la zone d'échouage. La principale caractéristique de ce port est le nombre de salariés qui assurent, il est vrai, un grand nombre de services.

Saint-Cast : le statut administratif est celui de port communal géré par la CCI des Côtes-d'Armor. Les activités pêche professionnelles et plaisance sont exercées au même endroit et gérées par les mêmes personnes. Saint-Cast bénéficiant du statut portuaire est exonéré de la redevance domaniale. La capacité d'accueil est de 232 places à échouage par fortes marées. Sur le quai il existe différentes installations : eau, électricité, carburant et deux grues privées.

Conclusion : tous les sites visités et étudiés,

CHATELAIS & LE GALL

Moteurs **Baudouin**
Caterpillar
Nanni-Diesel Volvo Penta
Yanmar – Renault Marine
Motos Pompes
Besnard-Moteurs – Robin
Moteurs hors-bord **Evinrude**

Centre d'usinage

Grues
Hiab
Huiles marines **Shell**
Canots de sauvetage
Zodiac
Canots pneumatiques **Zodiac-Zed**

Équipement mécanique marin

« **MOTEURS DIESEL** »
Quai Surcouf – BP 94 – 35407 Saint-Malo Cedex
Tél. 02 99 56 14 67 – Fax : 02 99 40 55 71

Cancale compris, sont, en dehors de Saint-Cast, régis par des budgets annexes qui doivent être en équilibre. Les dépenses de fonctionnement plus les dépenses d'investissement sont entièrement

compensées par les rentrées provenant de la location des mouillages et d'éventuelles prestations. L'étude comparative est à la disposition des adhérents qui le souhaitent.

Renseignements pratiques

Nous avons eu des contacts avec des fournisseurs que nous retrouverons dans nos encarts publicitaires et qui ont bien voulu répondre favorablement à notre démarchage pour couvrir les frais d'édition de notre journal. Nous les en remercions.

Certains d'entre eux nous proposent des remises sur nos achats maritimes, pièces moteur, accastillage, peinture, matériel sécurité, vêtements de mer etc. (de 5% à 10%) sur présentation de nos cartes d'adhérent de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais.

Nota : ceci vous sera exposé lors de notre pot de début de saison, voir rubrique : dates à retenir.

Fournis par certains de ces fournisseurs : des renseignements pratiques pour l'entretien et la rénovation de nos bateaux.

Un dossier volumineux mais intéressant concernant les bateaux en alu, bois, acier et plastique nous a été confié par certains fournisseurs (nous tenons à votre disposition des fiches techniques que vous pourrez consulter au local de l'association dès ouverture de celui-ci).

Des dates à retenir

L'APLC souhaite participer à toutes les manifestations nautiques à Cancale et dans les environs : pardon de la mer, régates des bisquines...

Pot de début de saison de l'APLC : samedi 29 mai à 18 h, au Club nautique de Port-Mer.

Assemblée générale de l'Association :

samedi 24 juillet à 9 h 30 au centre socio-culturel.

Old gaffers (régates de vieux gréements entre Cancale, Saint-Malo et Chausey) : 30, 31 juillet et 1^{er} août.

Pardon de la mer : dimanche 8 août, vers 10 h.

MAINTENANCE NAUTIQUE

DE LATURIERE Cyrille, chez Amand Nautisme

Entretien - Hivernage moteur - Rénovation - Mécanique - Carénage - Électricité
Antifouling - Peinture - Vérification mouillage - Polyester

Rue de l'Industrie - 35260 Cancale
Atelier : 02 99 89 90 97 - Portable : 06 71 56 54 35

Dépositaire des peintures OLERONLAC

Bruits de coursives

Depuis sa création, notre association a soulevé plusieurs problèmes. Certains ont reçu une réponse positive, d'autres sont toujours en attente. A la suite de plusieurs entretiens avec les élus municipaux, nous pouvons donner quelques directions dans lesquelles nous avons travaillé au nom de notre association.

Local de l'association : Nous avons le feu vert pour l'installation d'un local de permanence à l'année. Il se situera dans le bâtiment de l'ancienne maison de retraite, rue Hamon-Vaujoyeux. Nous pourrions donc y organiser les réunions du conseil d'administration, recevoir nos adhérents en particulier ou en groupe, proposer des réunions de travaux pratiques, comme par exemple préparation aux permis de navigation, matelotage etc. Nous avions à l'origine souhaité disposer d'un petit local dans le lavoir de Port-Picain qui sera bientôt transformé en WC publics mais cela n'a pas été possible.

Tableau d'affichage : la municipalité a donné son accord pour que nous puissions disposer de tableaux d'affichage pour mieux communiquer avec nos adhérents et rendre compte de nos réunions de C.A. Pour l'instant, deux seront mis en place, l'un à Port-Picain, l'autre à Port-Mer.

Taxe Port Picain : à l'heure actuelle pas de changement pour 2004, le budget étant voté nous paierons donc comme l'an passé. C'est un peu anormal puisque sur les autres sites les parkings ne sont pas payants. Nous recherchons une solution pour satisfaire tout le monde (municipalité et détenteurs de mouillages). Nous espérons que cela aboutira l'an prochain.

Nous recherchons la solution.

Plan des mouillages Port-Picain – Port-Briac : après la mise en place de quinze nouveaux mouillages sur cette zone, après acceptation des autorités préfectorales, nous recevrons le nouveau plan de ces deux sites. Il nous permettra de mieux localiser nos adhérents et sera affiché au local de permanence.

A Port-Mer : la municipalité est d'accord pour étendre le service des navettes-mouillages pour les week-ends de printemps et pour les principaux jours fériés. De plus, une étude est en cours pour demander un service plus matinal, par exemple à partir de 7 h 00 du matin pour les plaisanciers désirant partir à la pêche (horaire 7 h/19 h au lieu de 8 h/20 h).

L'Association souhaiterait qu'en dehors de la saison estivale, lorsque la navette n'est pas en service, que les plaisanciers puissent disposer d'un petit espace (près du club Mickey) afin de déposer leur remorque d'annexe ou quelque autre matériel. Nous n'avons pas eu de réponse favorable sur ce point. Ce refus est surtout motivé par la perte d'une ou deux places de parking. Nous y reviendrons.

A Port-Briac nous avons reçu l'avis favorable pour qu'un chenal balisé réservé aux embarcations et annexes à moteur, conformément à la réglementation, soit installé. Nous souhaitons, durant la saison estivale, et uniquement pour les détenteurs de mouillages, la possibilité d'utiliser une carte à puce permettant l'ouverture de la barrière pour une circulation uniquement dans le couloir balisé cité plus haut. Les adhérents qui débarquent à Port-Briac pourraient alors bénéficier du même avantage que celui octroyé aux marins-

pêcheurs professionnels et aux navettes du fort des Rimains. Pour l'instant, la municipalité n'a pas répondu à cette demande.

A la Houle, nous avons demandé à la municipalité la possibilité d'étudier avec nous l'approvisionnement en combustibles des plaisanciers. Étude de faisabilité, contacts avec les commerçants vendeurs, respect de l'environnement, etc. Pour la municipalité, cette possibilité n'est pas envisageable, même à long terme, car il n'existe plus d'espace de conditionnement

des matières dangereuses sur le port.

A Port-Picain, nous constatons chaque année la dégradation du chemin de roulage ainsi qu'un affaissement du sol sur la grève dans l'alignement de ce chemin. Nous demandons un empierrement pour éviter des problèmes d'enlèvement. La municipalité a répondu favorablement, les travaux nécessaires seront faits avant l'été.

A Port-Briac et Port-Picain, tous les bas-fonds ont été changés.

Petites annonces

Vos remarques et suggestions pour la bonne vie de l'association sont les bienvenues. Cette rubrique vous est largement ouverte, pour un article dans le prochain journal.

Dès la prochaine parution, nous souhaitons ouvrir une rubrique ACHATS, VENTES et pourquoi pas ÉCHANGES réservée à nos adhérents et entièrement gratuite.

Rappels de sécurité

Reglement du port de plaisance de Cancale

- La vitesse dans le port ou dans les mouillages est limitée à 3 nœuds.
- Sauf en cas de nécessité absolue, il est interdit de mouiller dans les limites du port ou dans les zones de mouillages (art. 4).
- La pose d'engins de pêche (casiers, trémail, lignes de fond ou de surface...) est interdite dans la zone portuaire et de mouillages (art. 22).
- La vitesse à moins de 300 mètres du rivage est limitée à 5 nœuds.

ARMOR MER

**Le Fournel - 22550 PLEBOULLE
Tél. 02 96 41 10 10 - Fax : 02 96 41 10 16**

**COMPTOIR DES PORTES-ROUGES
M. CHATEL
Téléphone personnel : 06 81 24 49 35**

Dépositaire des peintures et produits « INTERNATIONAL »

La vie de l'association

Le conseil d'administration

Louvet Michel, président, 02 99 89 63 90

Huck Hervé, vice-président, 02 99 89 72 09

Coulon Joseph, secrétaire, 02 99 89 60 31

Denis Joël, secrétaire adjoint, 02 99 89 69 61

Louvet Danielle, trésorière, 02 23 15 12 83

Chicherie Michel, trésorier adjoint, 02 23 15 17 32

Bricheteau Guy, délégué à la communication, 02 99 80 93 88

Capliez Yannick, 02 99 89 86 52 ; **Martinez Faustino**, 02 99 89 81 74
délégués à la sécurité et au recrutement

Les délégués de zones

Port-Mer

Ory Guy, 02 99 89 89 80 ; **Locquen Vincent**, 02 99 89 69 57

Port-Picain

Le Boudec Maurice, 02 99 58 60 71

Port-Briac

Passillier Jean-Pierre, 02 99 58 70 73

PUCES MARINES

Dépôt-vente - Accastillage

Voiles - Annexes - Accastillage - Électronique - Déclassé

UNE VISITE S'IMPOSE !

3, rue Trichet - SAINT-MALO

Tél. 02 99 81 37 07 - Fax : 02 99 82 54 86

***Ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Le dimanche de 9 h 30 à 12 h
Fermé le mardi***

Le mot de la trésorière

« L'argent étant le nerf de la guerre » et l'Association ne vivant que par les cotisations, d'ailleurs inchangées depuis l'année dernière, n'oubliez pas de contacter vos voisins de mouillages pour les inciter à rejoindre notre association : ils seront toujours les bienvenus.

Taux minimal et annuel des cotisations 2004

- Membre actifà partir de 10,00 euros
- Membre associé à partir de 10,00 euros
- Membre bienfaiteur à partir de 20,00 euros

Merci de libeller votre chèque au nom de l'A.P.L.C.

Notre recette Maquereaux à l'escabèche (selon Bertrand Caplanne)

- Mettre les maquereaux en filets. Couper les filets en deux et assaisonner (sel, poivre).
- Poêler les morceaux dans l'huile d'olive et les mettre de côté dans un plat creux.
- Pour la sauce : faire chauffer dans la poêle de cuisson de l'huile d'olive. Y jeter de l'ail haché, persil haché et cumin en poudre puis termine par du vinaigre de vin (1/3 du volume d'huile d'olive).
- Verser la sauce chaude sur les poissons et laisser refroidir quelques heures.

Bon appétit

CREDIT MARITIME MUTUEL

Rue du Général-Leclerc

35260 Cancale

Tél. 02 99 89 64 32

Fax : 02 99 89 94 63

Cotisations 2004

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, salle de réunion, etc ...). Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C. à l'adresse suivante : A.P.L.C.; 10, rue de Tombelaine ; 35260 Cancale

En retour, vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi qu'un macaron de l'Association.

- A partir de 10 euros membre actif
- A partir de 10 euros membre associé (postulant officiellement à un mouillage)
- A partir de 20 euros membre bienfaiteur

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

C.P. et Ville Tél

Port N° de mouillage

Nom du navire

Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de euros, qui me permettra d'être adhérent(e) de l'A.P.L.C. et de recevoir le « **Cormorandier** » pendant toute une année.

Ale 2004

Bulletin d'adhésion à renvoyer rempli au Président de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais : M. Michel Louvet – 10, rue de Tombelaine – 35260 Cancale.

**Siège social : 10, rue de Tombelaine – 35260 Cancale
Tél. 06 21 35 27 78**